COMMUNE DE BATS **DELIBERATION N° 2023/14**

Séance du 13 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 9 Présents : 6 Votants : 6

Objet : Subventions 2023 aux associations

L'An Deux Mille Vingt Trois, le treize avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire
Date de la Convocation du Conseil Municipal : 06/04/2023
Présents : Jean-Marc DUPOUY, Paula MARTINET, Gaelle MARTIN, François DEDEBAN Gérard DUYTSCHE et Karine LESPIAU.
Absent excusé : Joel VIDOT, Marc DABESCAT et Laurent DUMARTIN.
Le Conseil a élu pour Secrétaire Madame Karine LESPIAU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'allouer pour l'année 2023 les subventions suivantes aux différentes associations :

- **ADMR** 600.00€
- **TBC BASKET** 3 060.00€
- **Association des conjoints survivants** 70.00€
- **Energie Batsoise** 150.00€

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
DUPOUY Jean-Marc

MAIRIE DE BATS (LANDES)